



**Ordonnance du Conseil communal -  
Tarifs et horaires de la BRG**

Le Conseil communal, sur la base de l'art. 12 du règlement d'usage de la BRG, adopte les tarifs et horaires suivants :

**Article 1 – Tarifs des prêts**

<i>Prix par abonnement annuel</i>		
<b>Personne domiciliés dans les communes contributrices*</b>		<b>Hors communes contributrices</b>
Adulte (à partir de 26 ans)	CHF 20.-	CHF 30.-
Enfant (jusqu'à 16 ans ou scolarisé au CO du Gibloux)	Gratuit	CHF 15.-
Jeunes adultes (16 à 25 ans)	CHF 10.-	CHF 20.-
Classes	Gratuit	CHF 40.-
Lecteur occasionnel	CHF 2.-/livre pour 30 jours	CHF 3.-/livre pour 30 jours

*\*les communes contributrices sont celles de Gibloux et Hauterive FR*

**Article 2 - Horaires**

- <sup>1</sup> Les heures d'ouverture publiques sur le site de Farvagny-le-Grand sont :
  - a. les lundi, mardi et jeudi : 15h00 à 18h00 ;
  - b. le mercredi : 15h00 à 19h00 ;
  - c. le samedi : 09h00 à 12h00 ;
  - d. durant les vacances scolaires : les mercredis et samedis (horaire selon lettres b et c ci-avant).
- <sup>2</sup> Les heures d'ouverture publiques sur le site de Rossens sont :
  - a. le mardi : 15h30 à 18h30 ;
  - b. le vendredi : 15h00 à 18h00 ;
  - d. durant les vacances scolaires : un mardi sur deux (horaire selon lettre a ci-avant).
- <sup>3</sup> Le Conseil communal peut décider de jours de fermetures, telle que la fermeture annuelle durant la période estivale.
- <sup>4</sup> Le service téléphonique au public est opérationnel uniquement durant les heures d'ouverture publiques de la BRG (horaire selon les alinéas 1 et 2 ci-avant).
- <sup>5</sup> L'ouverture de la BRG pour les classes sur le temps scolaire, ainsi que l'accueil des classes et les autres événements spéciaux sont décidés par le Conseil communal sur proposition de la BRG. Il est tenu compte des besoins scolaires.

**Article 3 – Autres dispositions**

Au surplus, il est renvoyé au règlement d'usage de la BRG du 18 janvier 2021.

\*\*\*\*\*

Adopté par le Conseil communal, le 18 janvier 2021.

La Secrétaire :

  
Brigitte Cottet



Le Syndic :

  
Jean-François Charrière